

# La maison Lamontagne: une habitation, une histoire

RÉMI LAVOIE

**N**ombreux sont ceux et celles à sillonner quotidiennement ou occasionnellement la section de la route 132 leur faisant traverser la municipalité de Rimouski-Est et circuler devant le site historique de la maison Lamontagne. Je fais partie de ces gens, et j'ai mis longtemps avant de m'y arrêter. Quel formidable contact avec l'histoire régionale fut pour moi mon embauche afin d'effectuer une recherche historique sur cette habitation datant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette recherche, effectuée à l'aide d'ouvrages de références, d'articles, d'archives et de témoignages oraux, visait à rassembler, vérifier et approfondir les connaissances que nous avons de l'histoire de cette demeure qui jadis était le centre d'un complexe agricole. C'est cette histoire que nous présentons ici; laquelle comprend certains faits nouveaux. Mais, dans un premier temps, nous aborderons l'architecture de la maison Lamontagne, l'élément lui conférant toute sa richesse patrimoniale.

## L'architecture

L'architecture de la maison Lamontagne, érigée selon la technique du colombage pierroté, fait de cette demeure une véritable perle rare. En effet, sur le continent américain, on ne compte que quatre autres habitations de ce type, dont la maison Pichet de l'île d'Orléans. Issue

du Moyen Âge, cette façon de construire témoigne de l'implantation des premiers colons en Nouvelle-France où ils importent leur savoir-faire. La maison Lamontagne est donc un vestige important de la colonisation du Bas-Saint-Laurent.

La technique du colombage pierroté consiste à ériger une construction de pièces verticales dont l'espace plus ou moins régulier entre chacune est comblé par un mélange de mortier et de pierraille. Cette explication est bien sommaire, c'est pourquoi nous l'élaborerons en abordant le cas qui nous intéresse, la maison Lamontagne. D'abord, il est nécessaire de mentionner que la

grandes près du sol. Cela est volontaire. En effet, afin d'éviter un affaissement de la maison sous le poids de son toit, les murs reçoivent une légère inclinaison vers l'intérieur; c'est ce que l'on appelle le fruit (il est de 10 cm). La dimension de la section en colombage pierroté est de 10 mètres par 7,1. Sa structure est composée de quatre poteaux de coin, de 35,56 cm par 35,56 cm, posés à la verticale. Entre ces derniers, et rattachées à ceux-ci à tenons, mortaises et chevilles, nous retrouvons deux pièces horizontales reposant sur un lit de pierres sèches de 25,4 cm ayant fonction de solage. Ces deux pièces, d'une seule longueur dans chacun des murs latéraux et longi-

tudinaux, forment un châssis ou assiette de 58,42 cm de hauteur. C'est sur cette base que s'élève le colombage pierroté retenu au sommet par la sablière. Chacune des pièces verticales est fixée au châssis et à la sablière à tenons, mortaises et chevilles. La taille des colombages varie entre 20,32 cm et 30,48 cm en façade par 20,32 cm en profondeur (on dit souvent que dans ce

genre d'habitation, l'épaisseur des murs est d'environ 15,24 cm) tandis que l'espace occupé par le pierrotage se retrouve entre 17,78 cm et 22,86 cm. Le pierrotage entre les colombages se compose de petites roches mélangées



La maison Lamontagne avant la restauration (façade nord)

La maison est constituée de deux parties; la partie originelle en colombage pierroté et la rallonge, construite en pieu sur sole. Le tout a une dimension d'environ 14,6 mètres par 7,1. Les dimensions de la maison sont plus

à de la terre glaise. Ce pierrotage est recouvert d'une pellicule de mortier de chaux pure de 1,90 cm d'épaisseur. Ce crépi est retenu par un picotis de chevillettes prenant place sur les pièces de bois des murs extérieurs<sup>1</sup>.

Comme les habitations de son époque, la maison Lamontagne connaît de multiples modifications au fil des ans et des propriétaires qui s'y succèdent et l'adaptent à leurs besoins. «*La maison est conçue pour la commodité de ceux qui l'habitent*»<sup>2</sup>; et en priorité, les nouveaux résidents de la Nouvelle-France ont pour objectif la lutte au froid. C'est pour ces raisons climatiques que la maison Lamontagne fait face au sud et se transforme avec le temps. Ainsi, le «solage», la toiture, les fenêtres et le recouvrement extérieur se modifient. Le changement le plus probant et toujours perceptible est la construction de la rallonge (1810). Celle-ci, érigée en pieu sur sole, devient la cuisine d'été de la maison Lamontagne. La technique de construction diffère du colombage pierroté car celui-ci a démontré son inefficacité face aux rigueurs de l'hiver québécois. Ainsi, la rallonge de la maison, mesurant 4,6 mètres par 7,1, est bâtie de façon à éliminer le pierrotage. On utilise la méthode dite du pieu debout ou pieu sur sole puisqu'il repose sur celle-ci. En somme, la technique est sensiblement la même que pour le colombage pierroté, à l'exception du fait que les colombages sont si rapprochés qu'il n'y a plus lieu d'insérer de matériel entre ceux-ci, si ce n'est qu'un peu d'étoupe afin de procéder à l'isolation des joints entre eux. Cette cuisine d'été, en plus de la fonction que son nom lui confère, sert également à protéger le mur le plus exposé aux grands vents, «*ce qui en assure une bonne fraîcheur, l'été, et un bon froid, l'hiver, permettant alors d'utiliser cet espace comme dépense*»<sup>3</sup>. Ainsi caractérisée par son architecture, la maison Lamontagne est un véritable vestige de l'implantation et de l'adaptation des premiers colons au Bas-Saint-Laurent.

## Lexique

<b>Assiette:</b>	Le sol sur lequel repose la maison.
<b>Châssis:</b>	Se dit de l'ensemble des pièces, soles et lambourdes qui forment la base du carré de l'habitation.
<b>Cheville:</b>	Petit morceau de bois grossièrement cylindrique et légèrement conique qu'on introduit dans un trou afin de retenir ensemble le tenon et la mortaise.
<b>Colombage:</b>	Mot qui s'emploie dans la charpente, au lieu de colonnade, pour signifier un rang de colonnes ou solives, dans une cloison ou une muraille. - Assemblage de pièces équarries dans un même plan. Le terme désigne plus particulièrement l'ensemble des pièces verticales dans un mur à pan-de-bois et par extension le mur lui-même avec le remplissage qui se trouve entre les pièces verticales ou poteaux.
<b>Mortaise:</b>	Terme de menuiserie et de charpente. Dans un assemblage de pièces de bois, toute cavité destinée à recevoir un tenon.
<b>Sablère:</b>	Terme de charpente. Lourde pièce de bois horizontale étendue sur l'assiette des murs ou encore au haut de ceux-ci. La sablière basse s'appelle sole.
<b>Sole:</b>	Pièce de bois horizontale, posée à plat, sur laquelle reposent les murs d'une maison de bois.
<b>Tenon:</b>	Terme de menuiserie ou de charpente d'un assemblage. Extrémité taillée d'une pièce de bois qui entre dans une cavité appelée mortaise.

Réalisé à partir de: Georges Gauthier-Larouche, **Évolution de la maison rurale traditionnelle dans la région de Québec (Étude ethnographique)**, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, 321 pages. Yves Laframboise, **L'architecture traditionnelle au Québec, la maison aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles**, Ottawa, Les Éditions de l'Homme Ltée, 1975, 319 pages.

### Historique de la colonisation jusqu'au début du siècle

Les seigneuries du Bas-Saint-Laurent sont pour la plupart concédées entre 1672 et 1696. Celle de Rimouski l'est en 1688 et revient à Augustin Rouer de la Cardonnière<sup>4</sup>. Comme celui-ci ne démontre pas un grand intérêt pour son fief, il n'hésite pas à l'échanger contre un lopin de terre sur l'Île d'Orléans. C'est René Lepage qui en 1694 profite de cet échange et hérite de la seigneurie de Rimouski où il s'installe avec sa famille en 1696<sup>5</sup>. Après son décès en 1718, c'est son fils Pierre Lepage de Saint-Barnabé qui devient seigneur de Rimouski et poursuit l'élargissement des terres familiales. C'est lors du mariage de sa fille Marie-Agnès avec Basile Côté en 1744 que la maison Lamontagne entre dans l'histoire. Pierre Lepage offre alors aux époux la terre où est érigée la maison<sup>6</sup>. Bien que certains doutent puissent toujours subsister, le couple Côté-Lepage est reconnu comme cons-

tructeur de la maison Lamontagne. Cela peut être affirmé en raison du type d'architecture de la maison. En effet, le colombage pierroté, une technique de construction remontant au Moyen Âge et utilisée par les premiers colons, disparaît assez rapidement de la colonie puisqu'elle n'est pas suffisamment adaptée à notre climat hivernal plutôt rigoureux. Ainsi, la construction de la maison peut être approximativement située vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. Il faut également mentionner le fait que les pièces de bois ayant servi à la construction de la maison Lamontagne proviennent «*d'une maison de même type qui était probablement sur le même lot ou dans le voisinage*»<sup>8</sup>. Peut-être a-t-elle simplement été déménagée? Chose certaine, en 1791, la terre revient à Geneviève Côté, leur fille. C'est cette dernière qui fait construire la rallonge vers 1810. Célibataire, elle partage la maison avec son neveu André et vraisemblablement l'épouse de ce dernier<sup>9</sup>. Au décès de Geneviève Côté,

en 1840, c'est au tour d'Alexandre Côté, fils d'André, d'être titulaire de la maison, des terres et des divers bâtiments qui s'y trouvent. Quatre ans plus tard, il échange le tout avec son neveu Joseph Baquet dit Lamontagne (fils de Joseph Baquet dit Lamontagne et d'Angèle Côté) qui le cède dès lors à ses frères et soeurs. L'un d'eux, Octave, rachète la part des autres entre 1858 et 1881 et devient le seul propriétaire<sup>10</sup>. Il le demeure jusqu'en 1912 (15 juillet) où il en fait donation à son fils Armand Lamontagne.

dans la cour arrière de ce que nous appelons la maison St-Laurent. C'est Ida Pelletier, la veuve d'Armand, qui procède à la vente à la suite de la perte de son époux. Ainsi, après 76 ans sous la propriété des Lamontagne, la terre et les bâtiments qui s'y trouvent passent aux mains des St-Laurent.

Les St-Laurent n'ont jamais habité la maison Lamontagne puisqu'ils emménagent dans la résidence construite par Armand Lamontagne. Par contre, selon certains témoins<sup>16</sup>, des gens y auraient vécu de façon sporadique. Oscar St-Laurent nous informe d'abord que la maison



Octave Lamontagne et Philomène Gaudreau.

### Les propriétaires du lot et de la maison

1744-1791	Basile Côté et Marie-Agnès Lepage
1791-1840	Geneviève Côté
1840-1844	Alexandre Côté
1844-1858 (1881)	Enfants de Joseph Baquet dit Lamontagne (père)
1858 (1881)- 1912	Octave Baquet dit Lamontagne
1912-1920	Armand Lamontagne
1920-1959	Adhémair St-Laurent
1959-1973	Hormidas St-Laurent
1973-1976	Gilles Rivard (ne possède que la maison)
25 août 1976	Ministère des Affaires Culturelles (maison)
7 décembre 1976	Ministère des Affaires Culturelles (terrain)

### Oubliée dans l'ombre d'une nouvelle résidence

Certaines questions demeurent en ce qui concerne Octave Lamontagne<sup>11</sup>, mais le mystère s'éclaircit en ce qui a trait à son fils Armand. Ce dernier, au moment de la donation de la maison Lamontagne, doit vivre avec son frère Louis jusqu'à sa majorité où il pourra bénéficier de la maison et des terres offertes par son père<sup>12</sup>. Il n'habite pas ou alors très peu la maison Lamontagne. En effet, l'acte de donation d'Octave prévoit qu'Armand aura probablement à ériger une nouvelle demeure<sup>13</sup>. De plus, au moment où Adhémair St-Laurent<sup>14</sup> achète la terre le 5 mai 1920, c'est dans une nouvelle résidence qu'il installe sa famille<sup>15</sup>. La maison Lamontagne se retrouve alors

Lamontagne était louée à un certain Isidore Cormier qui y résidait avec son père, sa femme et son ou ses enfants. Ces derniers proviendraient des Iles-de-la-Madeleine et auraient loué la maison pour environ 10 \$ par mois<sup>17</sup>. Après eux, viennent ceux que les St-Laurent appellent «vive la joie». Ces derniers sont des «voyageurs-musiciens» qui, de passage, s'arrêtaient à la maison Lamontagne. On dit qu'Adhémair St-Laurent appréciait leur art et aimait passer un peu de temps en leur compagnie<sup>18</sup>. Nous situons cette période de location occasionnelle entre 1920 et 1930 environ<sup>19</sup>.

La maison sert ensuite de hangar et d'atelier. Les St-Laurent y réparent les instruments aratoires qu'ils y entreposent en plus d'y faire sécher du

bois (bois pour le chauffage et de la planche). Dans la maison historique dont on a agrandi la porte du côté sud, on abrite également un tracteur acheté en 1948. Cette vocation de «bâtiment de fond cour», la maison Lamontagne l'acquiert aux environs des années 1930 pour la conserver jusqu'au jour où l'on dévoilera le trésor qu'elle représente<sup>20</sup>. Ainsi passent les années et le 21 mai 1959, Adhémair vend terres et maison à son fils Hormidas. Le nouveau propriétaire continue d'utiliser la maison Lamontagne comme remise. Marie St-Laurent, son épouse, nous confie que la maison est tantôt visitée par des



Armand Lamontagne et Ida Pelletier.

vandales, tantôt des fêtards et mêmes des voleurs<sup>21</sup>.

Comme tous ceux qui l'ont précédé sur les terres accueillant la maison Lamontagne, Hormidas est un agriculteur; mais il n'écarte pas les occasions de pratiquer différents emplois. Ainsi, avec les années 1970, il délaisse l'agriculture pour entreprendre la constitution de lots avec ses terres et procéder à la vente de ceux-ci. Un quartier résidentiel est en train de se mettre en place et certains promoteurs commerciaux seraient même intéressés à obtenir des lots près de la route. S'étant peu à peu départi de leurs bêtes, les St-Laurent en viennent à démanteler leur grange<sup>22</sup>; la «vieille maison» doit subir le même sort.

### Un trésor caché... L'ignorance, un crime?

Certains crient à l'insouciance des St-Laurent. Ils affirment que c'est une honte d'avoir ainsi utilisé cette maison témoignant du passé colonial de la région. À ces réactions, il faut répondre que les St-Laurent ignoraient tout du «trésor» que représentait cette «cabane en ruine». Tous ne sont pas spécialistes des bâtiments historiques, n'est-ce pas? Enfin, ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est le fait que ce bijou de l'architecture de notre passé colonial était alors enfoui sous diverses couches de revêtement. Rappelons ici que la maison a été modifiée avec les années, qu'elle s'est adaptée à ses différents propriétaires. Ainsi, le colombage pierroté était bien à l'abri sous une couche de crépi elle-même recouverte par un lambris de planches verticales sur lequel on avait ajouté des planches à clins qui servaient de support pour le bardeau qui était là lorsque les St-Laurent ont acquis la maison<sup>23</sup>. De plus, la toiture n'était pas celle d'origine et présentait les caractéristiques d'une toiture du XIXe siècle. On comprend pourquoi des vestiges telle la maison Lamontagne demeurent parfois ignorés. Pour les St-Laurent, la construction n'était qu'une «cabane encombrant leur cour arrière». Il est alors aisé de comprendre l'utilité qu'ils lui ont trouvée et leur intention de la détruire.



Les travaux de restauration en date du 6 octobre 1980.

### La découverte de la maison et son classement

C'est alors qu'entre en jeu Michel Lessard, réveillant le public et les intervenants de la région afin de sauver et de protéger la maison Lamontagne<sup>24</sup>. Il est venu dans la région de Rimouski à la suite d'un appel (vers juin 1973) d'un fonctionnaire du ministère des Affaires Culturelles de Québec qui avait appris que l'on s'appropriait à démolir une maison très ancienne à Rimouski-Est. Il est venu, a vu et reconnu là une richesse patrimoniale qu'il fallait absolument protéger et conserver<sup>25</sup>. Peu de temps après le passage de l'historien, un avocat de Québec, Gilles Rivard, achète la maison (18 août 1973). Toutefois, il n'acquiert pas le terrain puisqu'il a

l'intention de déménager la maison<sup>26</sup>. Maître Rivard mandate alors Michel Lessard pour qu'il procède au curetage de deux murs de la maison (on dégage les murs de leurs diverses couches de recouvrement). C'est ainsi que l'historien trouve la confirmation d'avoir affaire à une maison construite en colombage pierroté<sup>27</sup>. Peu après, en conférence de presse, il mentionne sa découverte et le projet de déménagement de monsieur Rivard. Des protestations se font alors entendre; le milieu tient à conserver dans la région ce témoin de notre histoire régionale<sup>28</sup>. La machine ministérielle se met en branle et le MAC fait parvenir un avis à monsieur Rivard attestant que la maison sera classée comme monument



La maison Lamontagne après la restauration (façade sud)

historique (7 mars 1974). L'avocat de Québec n'est alors plus en mesure de déplacer la maison qu'il a acquise. Le ministère s'en porte acquéreur le 25 août 1976. Il s'approprie également le terrain en procédant à l'expropriation des St-Laurent (7 décembre 1976)<sup>29</sup>. La maison Lamontagne n'a alors plus rien à craindre.

### Sa restauration, son ouverture et les fouilles archéologiques

Reste encore à la préserver, la restaurer et lui trouver une vocation. À ce sujet, il est stipulé que Rimouski-Est s'occupera de l'animation des activités à la maison alors que le MAC se charge de la remettre en état et de lui redonner son visage d'antan<sup>30</sup>. Le chantier de la restauration se met en branle en septembre 1980 et se poursuit jusqu'en juillet de l'année suivante. La maison Lamontagne de Rimouski-Est arbore alors, à la fin des travaux, son allure d'autrefois. On a fait en sorte que la maison historique retrouve le style de l'époque de sa construction. La maison a depuis son allure actuelle. Elle a retrouvé sa section originelle en colombage pierroté, sa rallonge de 1810 en pieu sur sole et son toit à pente très abrupte auquel on a laissé les lucarnes qui ont été ajoutées aux cours des ans.

Restaurée de la sorte, la maison Lamontagne est prête à ouvrir ses portes aux visiteurs intéressés tant par l'architecture que par l'histoire régionale. C'est le 15 août 1981 qu'a lieu l'inauguration officielle<sup>31</sup>. Depuis, nombreux sont ceux et celles à l'avoir visitée, à y avoir assisté à diverses activités telles que conférences et spectacles sans oublier la dernière session de fouilles archéologiques où le public a pu prendre connaissance de la discipline et des recherches en cours sur le site de la maison Lamontagne. Les fouilles ayant pour objectif d'éclaircir le passé de l'historique habitation se sont déroulées en trois volets estivaux; soit en 1980, 1981 et 1983.

\*\*\*

Ainsi, la maison Lamontagne, probablement construite par Basile Côté et Marie-Agnès Lepage vers le milieu du XVIIIe siècle, habitée

jusqu'aux environs de 1930 puis laissée à l'abandon tandis qu'on l'utilise comme hangar, en vient à être classée comme monument historique en mars 1974. En 1976, elle devient la propriété du ministère des Affaires Culturelles qui la restaure en 1980-1981. Déjà près de 18 ans ont passé depuis l'ouverture de la maison au public. La maison Lamontagne, richesse architecturale indéniable, est beaucoup plus qu'un simple vestige du passé. Elle est le témoin de la colonisation du Bas-Saint-Laurent, de la dure réalité quotidienne et du combat que menaient les premiers colons afin de survivre, de s'implanter. C'est une balise du passé, nous rappelant sans cesse, en bordure de la route 132, la naissance du Bas-Saint-Laurent dans lequel nous vivons.

### Remerciements

Je remercie tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à cette recherche. Je ne peux tous vous nommer, mais votre aide, votre support, votre contribution et collaboration ont été des plus appréciés... merci.

### Témoignages

- Armandine Lamontagne, Montréal, 31 août 1998.
- Cécile Lamontagne, Lévis, 25 et 28 août 1998.
- Jean-Paul Lamontagne, Rimouski, 19 août 1998.
- Louis Lamontagne, Rimouski, 19 août 1998.
- Simone Lamontagne (Dumais), Rimouski, 25 août 1998.
- Yvonne Lamontagne, Repentigny, 28 août 1998.
- Marie Lavoie St-Laurent, Rimouski-Est, 24 et 31 août 1998.
- Oscar St-Laurent, Rimouski-Est, 4 septembre 1998.

### Notes

1. Michel Lessard et Gilles Vilandr , **La maison traditionnelle au Qu bec, construction, inventaire, restauration**, Ottawa, Les  ditions de l'Homme Lt e, 1974, p. 325 et 327. Le chapitre entier est tr s significatif et riche en information sur le proc d .
2. G rard Morisset, **L'Architecture en Nouvelle-France**, Qu bec,  ditions du P lican, 1980, p. 31.
3. Michel Lessard et Huguette Marquis, **Encyclop die de la maison qu b coise, 3 si cles d'habitations**, Ottawa, Les  ditions de l'Homme Lt e, 1972, p. 201.
4. Jean-Charles Fortin et al., **Histoire du Bas-Saint-Laurent**, Qu bec, coll. Les r gions du Qu bec 5, Institut qu b cois de recherche sur la culture, 1993, p. 109.
5. B atrice Chass , «*Une seigneurie en bois debout*», **Revue d'Histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. XX, no 1 (50), (janvier 1997): 13. On dit aussi que de 1693   1701, Ren  Lepage ne venait que travailler alors que femme et enfants l'attendaient dans la r gion de Beupr , chez les parents de celle-ci.
6. Jean-Charles Lefebvre, **La maison Lamontagne de Rimouski-Est**, Rimouski-Est, Comit  du patrimoine de la maison Lamontagne inc., 1977, p. 16.
7. Michel Lessard et Gilles Vilandr , **op. cit.**, chapitre 6. Louise NADEAU, «*La maison Lamontagne*», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. 9, no 1 (janvier-avril 1983): 2.
8. Louise Nadeau, **op. cit.**, p. 2.
9. Jean Provencher et Marcel Moussette, **Le mobilier et le mode de vie des habitants de la maison Lamontagne,   Rimouski-Est,   la fin du 18e si cle**, Qu bec, septembre 1981, p. 18 et 19.
10. Jean-Charles Lefebvre, **op. cit.**, p. 22. Louise Nadeau, **op. cit.**, p. 2.
11. Octave Baquet dit Lamontagne  pouse en premi re noce Philom ne Gaudreau (1865) avec laquelle il a dix enfants; il en a cinq avec sa seconde  pouse, Marie St-Laurent (1887). Selon les diff rents t moignages oraux, tous les enfants d'Octave sont  lev s   la maison Lamontagne. Mais il faut ici nuancer car les t moignages nous viennent des petits-enfants d'Octave Lamontagne et qu'il est question de la jeunesse de leurs parents. Notre doute vient du fait qu'en proc dant   la donation du lot #85   Armand (1912), Octave fait  galement don,   son fils Louis des lots #86 et #87 avec les b tisses et d pendances construites dessus, tous les animaux, instruments d'agriculture, voitures, articles de m nage et effets mobiliers qu'il poss de.   cela, s'ajoute l'obligation de loger et entretenir convenablement ses soeurs de m me que sa m re et son p re. La famille d'Octave Lamontagne vivait-elle dans la maison



- Lamontagne? Vivait-elle dans une des bâtisses offertes à Louis? Peut-être y déménage-t-elle seulement à ce moment comme c'est souvent le cas dans une telle situation? Information tirée de L'acte no 41063, **Donation d'Octave à Armand Lamontagne**, enregistré le 15 août 1912, vol. 45, p. 919, au bureau de la publicité des droits du ministère de la Justice du Québec, circonscription foncière de Rimouski.
12. *Le donateur fait de plus donation à son fils mineur, Armand Lamontagne, lequel acceptera cette donation à son âge de majorité, du lot numéro quatre vingt cinq (no 85) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, étant une terre au premier rang, mesurant quatre quatre (sic) arpents environ de front sur quarante arpents de profondeur, (...), avec bâtisses dessus construites. (...). Le dit Louis Lamontagne donnera et livrera au dit Armand Lamontagne lorsque ce dernier se mettra à son compte et prendra possession de sa terre, le tiers des animaux, instruments d'agriculture, voitures à lui présentement données dans l'état où ils seront dans le temps. Les dits Louis et Armand Lamontagne vivront ensemble aussi longtemps qu'ils le désireront, feront leurs travaux en commun comme par le passé.* Acte no 41063, **Donation d'Octave à Armand Lamontagne**, enregistré le 15 août 1912, vol. 45 p. 919, au bureau de la publicité des droits du ministère de la Justice du Québec, circonscription foncière de Rimouski.
  13. «*Au cas où le dit Armand Lamontagne viendrait à être obligé de construire une maison nouvelle sur sa terre pour remplacer celle actuelle, le dit Louis Lamontagne devra lui aider pour une moitié de cette construction.*» Acte no 41063, **Donation d'Octave à Armand Lamontagne**, enregistré le 15 août 1912, vol. 45, p. 919, au bureau de la publicité des droits du ministère de la Justice du Québec, circonscription foncière de Rimouski.
  14. Adhémar St-Laurent est le cousin d'Armand Lamontagne dont la mère est la seconde épouse d'Octave, Marie St-Laurent.
  15. En effet, selon nos entretiens avec Marie (Lavoie) St-Laurent, épouse de feu Hormidas St-Laurent et avec Oscar St-Laurent, fils d'Adhémar et frère d'Hormidas; nous avons appris qu'à l'achat des terres et bâtiments en 1920, Adhémar St-Laurent acquiert ce qu'il est convenu d'appeler la maison St-Laurent, actuelle voisine de la maison Lamontagne. Cette résidence remplace la maison Lamontagne pour loger les propriétaires du lot. D'ailleurs, nous dit-on, la construction n'en est pas entièrement terminée au moment de l'achat.
  16. Marie St-Laurent et Oscar St-Laurent. Ce dernier a dix ans lorsque son père acquiert la maison Lamontagne.
  17. Cela concorde avec les propos de Marie St-Laurent qui nous raconte ses souvenirs des récits de son beau-père Adhémar. Cette information n'a, au moment de la rédaction de cet article, toujours pas été confirmée par un ou des documents.
  18. L'information n'a toujours pas été confirmée par un ou des documents.
  19. Les St-Laurent acquièrent la maison Lamontagne en 1920 et procède à la location. Plus tard, la maison devient un hangar (vers 1930); la location à titre de logement doit donc prendre place avant cette nouvelle vocation.
  20. Nous établissons ceci à partir de divers témoignages oraux recueillis au cours de la recherche. Oscar St-Laurent et Marie St-Laurent nous ont fait part de ces renseignements sans être en mesure de les dater précisément. Par contre, tous les membres de la famille Lamontagne que nous avons contactés nous ont dit se souvenir clairement du fait que dans leur jeunesse, ils passaient devant cette «cabane» dans laquelle leurs ancêtres ont vécu. Leurs pères y auraient même été élevés. Comme ces personnes nous ont approximativement donné l'âge qu'ils avaient à l'époque, nous pouvons alors nous situer aux environs de 1930.
  21. Elle parle de vandales venant occasionnellement casser des carreaux, de fêtards venant utiliser le terrain environnant la maison (certaines rumeurs entendues nous disent la même chose) et de voleurs. Ces derniers auraient subtilisé des sacs de vieux clous forgés et divers menus objets entreposés à l'étage de la maison. Ainsi, le calme entourant la maison Lamontagne est parfois perturbé. Les enfants d'Hormidas et de Marie St-Laurent allaient également s'amuser à l'étage (côté ouest spécifie-t-on) de la maison. Il est ici nécessaire de mentionner qu'aucun document ne confirme ces incidents.
  22. La grange était située entre la maison Lamontagne et la maison St-Laurent. Elle aurait été très âgée elle aussi, probablement construite en pièce sur pièce. Le témoignage de Madame St-Laurent est ici une source importante d'information.
  23. Michel Lessard et Gilles Vilandré, **op. cit.**, p. 325. C'est Oscar St-Laurent qui nous affirme que le bardeau était présent sur la maison lorsque son père l'a acquise. Il dit aussi qu'ils (son père, son frère et lui-même) n'ont jamais touché à l'extérieur de la maison pour y ajouter du bardeau ou un quelconque recouvrement.
  24. Michel Lessard est un historien qui s'est grandement penché sur l'histoire de l'habitation au Québec.
  25. Martin Perron, **Conférence de Michel Lessard à l'occasion du dixième anniversaire de la maison Lamontagne**, enregistrée sur vidéo (à la maison Lamontagne), Rimouski, Productions Cogeco Câble, 1992, 10 minutes.
  26. Noëlla Jean Bouchard, «*Rien de certain sur le sort de la «vienne maison»*», **Le Progrès-Echo**, (5 septembre 1973). Anonyme, «*Une maison historique qui risque d'avoir une histoire compliquée...*», **Le Soleil**, (6 septembre 1973).
  27. Noëlla Jean Bouchard, **op. cit.**
  28. L. P., «*Rimouski-Est s'oppose au déplacement de la vieille maison*», dans **Le Progrès-Echo**, (13 septembre 1973). Il y a aussi la résolution de la mairie de Rimouski-Est (4 septembre 1973) et celle du musée régional de Rimouski (6 septembre 1973) dans lesquelles on s'inquiète du sort de la maison que l'on tient à garder en région. Dossier His-4005, **Restauration de la maison Lamontagne**, boîte #5 d'archives (maison Lamontagne).
  29. Acte no 188611, **Avis d'expropriation**, enregistré le 22 décembre 1976 au bureau de la publicité des droits du ministère de la Justice du Québec, circonscription foncière de Rimouski. Dossier His-4025.1, vol. 1, **Utilisation de la maison Lamontagne 1978 à 1982**, boîte #5 d'archives (maison Lamontagne)
  30. Note de Paul Gagnon à Yves Paré, coordonnateur à la direction des Monuments historiques, en date du 4 octobre 1979. Tirée du dossier His-4005, **Restauration de la maison Lamontagne**, boîte #5 d'archives (maison Lamontagne).
  31. Dossier His-4025.1 vol. 1, **Utilisation de la Maison Lamontagne 1978 à 1982**, boîte #5 d'archives.